

Paris, le 30 novembre 2017

PRIÈRE DU NOTRE PÈRE

« NE NOUS LAISSE PAS ENTRER EN TENTATION » EN VIGUEUR DES CE DIMANCHE PARTOUT EN FRANCE

Dimanche 3 décembre, premier jour de l'Avent, une nouvelle traduction du Notre Père entrera en vigueur. Les fidèles catholiques ne diront plus : « Ne nous soumetts pas à la tentation » mais « Ne nous laisse pas entrer en tentation ».

Prière la plus connue des Chrétiens, la version actuellement récitée par les fidèles était en vigueur depuis 1966. Cette formulation de la sixième demande de la prière du *Notre Père* n'était pas fautive mais pouvait porter à confusion, notamment dans sa réception par les fidèles, pouvant laisser croire que Dieu tentait volontairement l'Homme.

Confrontés aux évolutions de la société, aux modes de vies mais également de la langue, les exégètes – *commentateurs des textes bibliques*-, pour qui la traduction de ce verset s'avère très complexe, ont estimé qu'il était désormais plus juste de changer le verbe « soumettre » par « entrer » manifestant ainsi l'idée du terme grec d'un mouvement, comme on va au combat, puisque c'est bien d'un combat spirituel dont il est question.

La nouvelle traduction de la sixième demande du *Notre Père* a été confirmée par la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements à Rome le 12 juin 2013, avec l'ensemble de la nouvelle traduction liturgique de la Bible, dont elle fait partie. Puis lors de leur assemblée plénière de printemps (28-31 mars 2017), les évêques français ont rendu la nouvelle traduction du *Notre Père* obligatoire dans la liturgie publique à partir du 3 décembre prochain.

Ce jour qui correspond au premier dimanche de l'Avent marque pour les Chrétiens le début de la nouvelle année liturgique.

Retrouvez l'ensemble des informations sur la nouvelle traduction du Notre Père sur le site eglise.catholique.fr



@Eglisecatho



Eglise catholique en France

CONTACT

RELATION MÉDIAS

TÉL. 06 26 12 65 07